



Contrôler le prix du loyer dans un nouvel appartement

Beaucoup de gens savent qu'il est possible de refuser une hausse de loyer lorsqu'il est temps de renouveler son bail. Mais saviez-vous que vous pouvez aussi contrôler le prix de votre loyer lorsque vous arrivez dans un nouveau logement ?

Comment connaître le prix du loyer payé par les locataires précédent.e.s ?

Le formulaire de bail obligatoire est divisé en plusieurs sections « numérotées » par des lettres. C'est à la section G du bail qu'il faut aller voir pour connaître le loyer qui était payé avant votre arrivée dans le logement.

Recours

Si votre loyer a été augmenté de façon exagérée par rapport à celui qui était payé par les locataires qui étaient dans le logement avant vous, vous pouvez vous adresser au Tribunal administratif du logement pour le faire diminuer malgré ce qui est écrit dans le bail que vous avez signé. Il faut respecter certains délais en fonction de la situation :

SI LA SECTION G A ÉTÉ REMPLIE CORRECTEMENT	SI LA SECTION G N'A PAS ÉTÉ REMPLIE	DANS LE CAS D'UNE FAUSSE DÉCLARATION À LA SECTION G
10 jours à partir de la signature du bail	2 mois à partir du début du bail	2 mois à partir du moment où le ou la locataire se rend compte de la fausse déclaration